

Certificat de garantie valable pour une durée 10 ans

Détenteur du véhicule :

Numéro de plaque d'immatriculation :

Adresse

Nom et prénom du technicien Dells Angels :

Date d'effet de la garantie :

Aussi longtemps que vous êtes propriétaire de ce véhicule, l'intervention aux endroits réparés tel qu'indiqué sur le rapport d'intervention, sera couvert contre les défauts suivants :

- Écaillage ou détérioration sous forme de lamelles du topcoat ou d'autres couches de peinture.
- Perte de lustre occasionnée par des craquelures, des gerçements ou par l'apparition de flou.
- Toute imperfection provenant de l'emploi de produits de peinture défectueux par nos soins.

Chacune des défauts énumérées ci-après est exclue de la garantie :

- Détérioration de la peinture causée par des boursoufflures, des cloques ou autres dégradations du film dues à de la rouille ou de la corrosion provenant de la couche de base.
- Voile, granulation ou perte de brillance causés par : un entretien inadéquat, des polissants abrasifs, des agents nettoyants ou un lavage à haute pression.
- Détérioration de la peinture causée par l'abus, les accidents, les pluies acides, les retombées chimiques ou autres intempéries naturelles.
- Détérioration de la peinture causée par des réparations effectuées ultérieurement au travail fait par Dells Angels.
- Accidents, éraflures, fragmentations ou marques par jet de pierre dus à un usage normal du véhicule.
- Usage du véhicule à des fins commerciales ou pour de la compétition.
- Défauts résultants d'une mauvaise utilisation ou d'un abus d'utilisation d'un produit.
- Réclamations présentées sans les documents officiels de garantie.
- Défauts causés par des techniciens en carrosserie non autorisés par Dells Angels.
- Écaillage de la peinture causé par un impact avec un objet fixe.
- Tout dommage résultant d'une collision ou d'un acte de vandalisme.
- Seuls les experts de certifiés par Dells Angels peuvent effectuer des réparations en garantie. En aucune circonstance, les réparations effectuées par un centre non autorisé seront remboursées.
- Le management de Carbump et ses représentants autorisés peuvent demander une nouvelle inspection du véhicule, constater le défaut allégué et effectué les réparations selon les modalités de la garantie. La décision rendue par Carbump ou ses représentants autorisés est définitive.

Au cas où la garantie doit intervenir, vous devrez impérativement :

- 1) Annoncer le cas à Carbump en appelant le service client au +41 22 544 48 19
- 2) Présenter le véhicule au technicien de Dells Angels afin qu'il puisse l'inspecter et constater le dommage
- 3) Présenter le permis de circulation et le certificat de garantie original.

Je reconnais avoir bien lu et compris tous les termes et conditions inscrits ci-dessus

Date et signature du client :

Date et signature du technicien Dells Angels :